

Les accessoires indispensables qui font plaisir.

Jusqu'à

100€

remboursés

pour l'achat simultané⁽¹⁾⁽²⁾ d'un mobile
Samsung Galaxy S20 ou S20 Plus
ou S20 Ultra et d'accessoires
originaux Samsung parmi
une sélection.⁽³⁾

Boutiques Orange, [orange.fr](https://www.orange.fr)

orange™

Offre différée de remboursement pour un achat réalisé du 13 mars au 8 avril 2020 inclus, en boutique ou sur [orange.fr](https://www.orange.fr)

(1) Offre différée de remboursement réservée aux personnes physiques, majeures domiciliées en France métropolitaine et DROM et limitée à une inscription par foyer (même nom, même adresse et/ou même IBAN/BIC). Offre non cumulable avec une autre promotion sauf avec une offre de remboursement constructeur. **(2)** Tous les produits achetés devront apparaître sur la même preuve d'achat. **(3)** Voir liste des accessoires éligibles sur www.indispensables.orange.fr. Remboursement jusqu'à 100€ maximum en fonction du prix d'achat cumulé des 3 accessoires ou jusqu'à 50€ maximum en fonction du prix d'achat cumulé des 2 accessoires. En aucun cas, le montant du remboursement ne pourra excéder le prix d'achat du nombre d'accessoires éligibles à l'offre (prix indiqué et acquitté sur la preuve d'achat). Voir conditions au dos de ce coupon.

Orange, SA au capital de 10 640 226 396€, 78 rue Olivier de Serres - 75015 Paris - 380 129 866 RCS Paris.

Du 13 Mars au 8 Avril 2020 inclus.



Samsung
Galaxy S20 5G⁽⁴⁾
DAS⁽⁵⁾ : 0,382 W/Kg



Galaxy Watch Active2
44mm
DAS⁽⁵⁾ : 1,380 W/Kg



Étui Samsung Clear View



Écouteurs Galaxy Buds Plus

Pour bénéficier de l'offre il vous suffit de vous rendre sur le site internet

www.indispensables.orange.fr

à partir du 13 mars et jusqu'au 8 avril 2020 inclus.

Achat sur le site boutique.orange.fr

Achat dans une boutique Orange

1 Achetez simultanément un mobile Samsung Galaxy S20/S20+/S20 Ultra et 3 ou 2 accessoires Samsung, parmi la sélection d'accessoires éligible à l'offre,⁽³⁾ sur le site boutique.orange.fr, entre le 13 mars et le 8 avril 2020 inclus.

1 Achetez simultanément un mobile Samsung Galaxy S20/S20+/S20 Ultra et 3 ou 2 accessoires Samsung, parmi la sélection d'accessoires éligible à l'offre,⁽³⁾ dans une boutique Orange, entre le 13 mars et le 8 avril 2020 inclus.

2 Renseignez au plus vite sur le site de l'opération www.indispensables.orange.fr vos coordonnées complètes et déclarez au plus vite votre achat sur le site de l'opération www.indispensables.orange.fr

2 Renseignez, à compter de votre date d'achat, sur le site de l'opération www.indispensables.orange.fr vos coordonnées complètes.

3 À réception de vos produits, complétez votre inscription en cliquant sur le lien dans l'e-mail réceptionné pour transmettre votre preuve d'achat et vos données de remboursement sur le site :

3 Transmettez votre preuve d'achat et vos données de remboursement sur le site :

- Téléchargez le scan ou la photographie de votre facture d'achat ou le bon de livraison.
- Renseignez le code-barres (code EAN) des 3 ou 2 accessoires et du mobile.
- Saisissez votre RIB avec vos codes IBAN + BIC (obligatoires pour se faire rembourser).

- Téléchargez le scan ou la photographie de votre facture d'achat ou le bon de livraison.
- Renseignez le code-barres (code EAN) des 3 ou 2 accessoires et du mobile.
- Saisissez votre RIB avec vos codes IBAN + BIC (obligatoires pour se faire rembourser).

Vous avez 30 jours à compter de votre date d'achat pour compléter votre inscription.
Passé le délai indiqué, votre inscription n'est plus valable.

Vous recevrez votre remboursement jusqu'à 100€ par virement sous 8 semaines à compter de la réception de votre inscription complète dans les délais.

Vous pouvez suivre l'état de traitement de votre participation en vous rendant sur le site dans la rubrique " SUIVI DE PARTICIPATION " ou nous joindre par mail dans la rubrique " CONTACTEZ-NOUS ".

Kit mains libres recommandé.

(4) Le téléphone mobile ne pourra fonctionner en 5G que lorsque le réseau 5G d'Orange sera déployé en France métropolitaine et sous réserve que l'utilisateur soit abonné à une offre compatible 5G. **(5)** Le DAS (débit d'absorption spécifique) des téléphones mobiles quantifie le niveau d'exposition maximal de l'utilisateur aux ondes électromagnétiques, pour une utilisation à l'oreille. La réglementation française impose que le DAS ne dépasse pas 2W/kg.

Sera considérée comme nulle toute inscription illisible, incomplète, expédiée après la date limite d'envoi. Toutes coordonnées contenant des informations fausses ou erronées ou qui ne permettent pas de contacter l'inscrit, entraîneraient l'annulation de l'inscription concernée.

